

Société de personnes ou société en commandite

Étape 1 : Prenez connaissance des options s'offrant à vous en matière d'emprunt

Étape 2 : Préparez vos documents d'affaires

- Déclaration de société enregistrée (Formule 3 dans le cas d'une société en commandite) **ou** contrat de société (si le droit provincial n'exige pas l'enregistrement)
- Enregistrement du nom commercial, s'il y a lieu
- L'original d'une pièce d'identité valide et à jour, avec photo et délivrée par l'État ou les originaux de deux documents valides et à jour provenant de sources indépendantes et fiables, pour au plus 3 signataires autorisés
- Nom, adresse et emploi de chaque personne ayant une participation d'au moins 25 % dans la société
- Avis de cotisation/déclaration de revenus personnel de chaque propriétaire, y compris l'état des résultats des activités, pour les 2 dernières années
- États financiers de fin d'exercice de l'entreprise, dûment signés par les propriétaires, pour les 2 derniers exercices
- Relevés de placement/dépôt pour les comptes tenus auprès d'autres institutions financières
- Relevés de comptes bancaires tenus auprès d'autres institutions financières, pour les 3 derniers mois

ET

Pour les achats de biens commerciaux (p. ex. un véhicule, de l'équipement ou une propriété) :

- Acte de vente/la convention d'achat indiquant le prix, le numéro de série/NIV, la description, etc.

ET

Si la société est en démarrage (en activité depuis moins de 2 ans), veuillez aussi fournir ce qui suit :

- Plan d'affaires avec bilan initial, état de trésorerie et état des résultats projetés, pour une période de 24 mois
- États financiers/états intermédiaires signés par les propriétaires, depuis la création de la société

Étape 3 : Contactez-nous

- Joignez votre conseiller, Petites entreprises local pour fixer un rendez-vous.

OU

Faites une demande en ligne si :

- les ventes annuelles de votre entreprise n'excèdent pas 15 000 000 \$
- Cliquez ici [pour en savoir plus](#) sur les demandes en ligne et les critères d'admissibilité.